

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 06083

Numéro SIREN : 807 647 961

Nom ou dénomination : A.I.G.P Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2023 sous le numéro de dépôt A2023/007077

*copie certifiée conforme
à l'original*

R. GOUPIL

Président AIGP GROUP

AIGP
ingénierie
SAS au capital de 20.000 €

8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00034

le 10/01/23

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 10 janvier 2023 au siège social de la société AIGP Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 20.000 euros, M. Ronan GOUPIL représentant légal de la société AIGP Group dont le siège social est au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS, société AIGP Group qui est l'associé unique de la société AIGP Ingénierie et en l'absence du commissaire aux comptes, le cabinet AGILI (3F) régulièrement convoqué et excusé,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

Première décision :

L'associé unique décide de nommer M. Ronan GOUPIL directeur général de la société AIGP Ingénierie, immatriculée au RCS de Lyon SIRET 807 647 961, pour une durée illimitée.

Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, M Ronan GOUPIL est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société AIGP Ingénierie dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts et dispose des mêmes pouvoirs que le Président à l'égard des tiers conformément à l'article 18 des statuts sociaux.

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président d'AIGP Ingénierie pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Deuxième décision : Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

AIGP Group

Représentée par son Président, Ronan GOUPIL

